

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 janvier 2019

Invité présent :

- Monsieur Stéphane AUGE, Adjoint au Maire, chargé des Sports
- Madame Odette HUET, Vérificatrice aux comptes
- Monsieur Philippe ORTUNO, Conseiller technique sportif régional

Invités excusés :

- Mme Catherine Desprez, Maire de Surgères

Quorum:

42 archers présents ou représentés (21 pouvoirs) sur 69 licenciés.

Le 12 janvier 2019 à 19h30 à Surgères, les membres de l'association Les Archers d'Hélène se sont réunis à Surgères au club house du Football, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était présidée par Mme Freund, Présidente de l'association. Elle était assistée du Vice-Président et du Trésorier

Madame Huet, vérificatrice aux comptes de l'association, était présente.

Le quorum étant atteint l'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

Ordre du jour selon convocation.

Mme la Présidente remercie de leur présence les personnes invitées

Rapport de l'AG 2018

En ligne depuis 11 mois, il n'en n'est pas fait lecture

Vote du rapport d'AG 2018 : Vote à l'unanimité



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 janvier 2019

La Présidente fait lecture du rapport moral, et adresse ses remerciements :

- aux membres du Comité Directeur, aux archers et à leur famille qui font qu'il y a toujours une très bonne ambiance au club ;
- aux gardiens du complexe sportif pour leur disponibilité;
- au Club de Foot pour le prêt de la salle pour l'AG et au club de Rugby pour l'aide lors du championnat de France.
- le club est à 69 licenciés, ce qui est 2 fois plus que la moyenne nationale.
- l'organisation du Championnat de France scratch poulies est déficitaire mais cela nous a permis de renouveler nos cibles pour les compétitions salle et extérieures.
- terrain extérieur : il faut envoyer notre demande à la municipalité
- Isabelle Challat, démissionnaire, est remerciée pour sa participation au Comité Directeur pendant les 10 ans du club

Vote du rapport moral : Vote à l'unanimité

Rapport d'activités :

- Voir document d'AG.
- Le nombre de licenciés en fin de saison était de 69.
- 2 podiums nationaux sur la saison 2018 : Déborah Grip, Vice-Championne de France tir Fédéral et Championne de France en tir Nature
- le nombre d'archers ayant fait des podiums départementaux et régionaux augmente
- organisation de 3 concours : le championnat régional jeunes en salle, le championnat de France scratch poulies et un premier concours Nature en centre ville

Rapport financier

- Le résultats de l'organisation du championnat de France est déficitaire de 1800€, déficit prévu vu le
- « désistement », par rapport aux années précédentes, de 2 partenaires financiers



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 janvier 2019

- Le résultat net du club (hors championnat) est bénéficiaire, l'année dernière l'était aussi. Les 2 années précédentes ne l'étaient pas
- La trésorerie est nettement positive et ce malgré le championnat de France

Lecture du Rapport du vérificateur aux comptes et en l'absence de questions,

Vote du bilan financier : Vote à l'unanimité

Nomination d'un vérificateur aux comptes : Odette Huet

Projets et budget saison 2019

- Organisation d'un concours FITA support de la Division Régionale Excellence (DRE- DR-DRJ)
- Probable organisation d'un concours tir parcours en octobre 2019 (en projet)
- Le Comité Départemental a mis en place un programme « Amazone » destiné aux femmes atteintes du cancer du sein. Le club met en place une section, les cours seront assurés par Gilles Tasset.
- 2 de nos jeunes ont intégré le dispositif régional de performance et sont suivi par des entraîneurs régionaux, et participent à des stages.
- Nous présenterons 2 équipes jeunes lors des DRJ
- Au niveau matériel : investissement en ciblerie pour refaire les cibles en salle
- Le club exprime son souhait de tendre vers une labellisation ETANA, déclinaison régionale des clubs ETAFF
- Le club propose de ne pas augmenter le prix de la part club de la licence
- Le budget prévisionnel 2019 est dans la même mouvance que celui de 2018.

Vote du budget prévisionnel sur cette base : Vote à l'unanimité

Des places étaient disponibles au sein du comité directeur mais aucune candidature n'a été reçue. La Présidente précise que sans être élus, les archers peuvent participer aux réunions du Comité Directeur. Cependant, en cas de vote, leur voix ne pourra pas compter.



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 janvier 2019

Parole aux invités

Philippe Ortuno explique les nouvelles modalités de formation des entraîneurs et la mise en place de la formation continue. Il explique aussi ce qu'est un club ETANA, ce que cela implique au niveau de l'organisation et note que le club est intéressé.

Monsieur Augé remercie le club pour son dynamisme, lui assure le soutien de la municipalité au niveau technique et financier. Est toujours intéressé par l'organisation d'un concours en centre ville. Concernant les installations, Il est confirmé que le dojo actuel, qui est une salle municipale, sera octroyé aux archers d'Hélène lorsque les activités dans ce dernier seront déplacées dans la nouvelle salle qui va être construite par la CDC sur le terrain extérieur d'entrainement des archers. Quant au terrain, il faut y penser. Sans doute réenvisager l'exterrain d'aéromodélisme mais il n'y a pas de possibilité d'avoir de l'eau.

Philippe rebondit sur le fait que les archers disposeront d'ici 2 ou 3 ans d'une salle, ce qui facilitera le fait de devenir Club ETANA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45

L'Assemblée Générale s'est terminée par la remise de cadeaux pour les archers ayant fait des podiums nationaux (Deborah Grip).

Il est dressé le Procès Verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Trésorier

À Surgères, le 13 janvier 2018

La Présidente de Séance

Geneviève Freund

Le Trésorier

Patrice Gaborit

